



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013

Présents : ESCALLIER Francis, GLEIZE Claude Nicolas, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, ROULET André.

Absents : ARMAND Sylvie (procuration à Nicolas Claude GLEIZE), BERTRAND Martine (procuration à Francis ESCALLIER), FAURE Joseph (procuration à Roger MAMO), SIMON Jacqueline (procuration à André ROULET).

Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	7
Conseillers absents	4
Procuration	4

Table des matières

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2013	1
1. Approbation du PV précédent	1
2. Budget 2013.	2
2.1. Vue d'ensemble	2
3. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013	2
4. QD	3
4.1. Signalétique Voirie.	3
4.2. Compte rendu de la réunion du 5 avril 2013 relative à la réforme des rythmes scolaires.	3

1. APPROBATION DU PV PRECEDENT

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2013 est proposée.

Alain HUBLOU fait remarquer que la fête de l'école se déroulera le 25 juin et non pas le 27 juin comme indiqué dans le procès-verbal. Cette correction sera rappelée dans le prochain Miroir de Montgardin.

Cette erreur matérielle étant corrigée, le procès-verbal du 2 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

2. BUDGET 2013.

2.1. VUE D'ENSEMBLE

Après avoir entendu l'exposé de l'ensemble du budget et obtenu les réponses aux questions posées, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget de l'exercice 2013 ci-après :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTÉ	Crédits de fonctionnement voté au titre du présent budget	564 618,00	376 832,00
REPORTS	Reste à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		187 786,00
	Total de la section de fonctionnement	564 618,00	564 618,00
INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTÉ	Crédits d'investissement voté au titre du présent budget (y compris compte 1068)	602 764,00	605 850,00
REPORTS	Reste à réaliser de l'exercice précédent	150 076,00	144 196,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 794,00
	Total de la section d'investissement	752 840,00	752 840,00
TOTAL		1 317 458,00	1 317 458,00

3. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

Le maire présente au conseil municipal les éléments figurant à l'état de notification numéro 1259.

- Vu le montant des produits à taux constant
- Vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget

Le conseil municipal décide de reconduire pour 2013 sans augmentation les taux des taxes locales de l'année 2012.

Les ressources à taux constant sont ainsi définies :

	Taux d'im- position pla- fonnée 2013 (3)	Base d'impo- sition prévi- sionnelle 2013 (3)	Produits à taux constant (col.4*col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation	11,66	471 100	54 930
Taxe foncière (bâti)	22,13	355 500	78 672
Taxe foncière (non bâti)	74,96	11 500	8 620
CFE	16,01	58 200	9 318
		Total	151 540

4. QD

4.1. *SIGNALÉTIQUE VOIRIE.*

Alain HUBLOU rappelle l'équivoque dans laquelle peuvent se trouver les usagers empruntant la VC 10 avant de s'engager sur la RN 94.

En effet, sur la RN 94, dans le sens Charges/ La Bâtie Neuve, et peu avant la sortie de la VC 10 sur la RN 94, la DIRMED a placé un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h. Or, en raison de la configuration des lieux, ce panneau n'est pas visible de la VC 10. Les usagers peuvent légitimement croire que la portion de la RN 94 sur laquelle ils vont s'engager est limitée à la vitesse habituelle de 90 km/heure.

Le maire rappelle qu'il était déjà intervenu à ce sujet sans succès auprès de la DIRMED. Il se propose de renouveler sa demande.

Roland MULLER suggère le 13 avril 2013 d'installer à l'entrée de la VC 10 une signalisation indiquant qu'à la sortie de cette voie la RN 94 est limitée à la vitesse de 70 km/heure. Le texte de cette signalisation pourrait être le suivant : « Attention vitesse limitée à 70 km/heure sur la RN 94 ».

Le maire trouve cette suggestion intéressante et commandera le matériel nécessaire.

4.2. **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2013 RELATIVE A LA RE-FORME DES RYTHMES SCOLAIRES.**

Alain HUBLOU rend compte de la réunion du Comité Local d'Éducation qui s'est tenue à La Bâtie Neuve le 5 avril 2013 à l'invitation de M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

À l'ordre du jour de cette réunion : "Refondation de l'école et réforme des rythmes à l'école primaire."

Rappel des grandes lignes de cette réforme :

La durée d'enseignement ne change pas et reste fixée à 24 heures hebdomadaires durant 36 semaines.

Semaine de quatre jours et demi, incluant le mercredi matin et diminution de la journée de classe permettant des activités artistiques et culturelles, pris en charge par la commune et/ou les parents.

La pause méridienne est fixée à 1:30

Chaque journée est divisée en trois temps :

- Le temps d'enseignement obligatoire
- Les activités pédagogiques complémentaires prises en charge par les enseignants (soutien, aide au travail personnel, projet d'école...)
- Les activités périscolaires proposées par la municipalité.

Les collectivités pourront proposer un large éventail d'activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école : activités sportives, artistiques et culturelles.

La commune peut utiliser les salles de classe dans le cadre des activités périscolaires. Le maire propose également d'utiliser dans cet objectif les appartements libres de l'école.

La commune peut faire appel à une grande diversité des intervenants, associations partenaires de l'école, mouvements d'éducation populaire, associations sportives ou culturelles locales.

Ces intervenants doivent être des personnes qualifiées, c'est-à-dire répondre aux conditions posées par l'arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation ou de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

Les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants aux activités périscolaires. Celles-ci sont facultatives, mais chaque enfant doit avoir l'opportunité d'en bénéficier.

La commune a aussi la possibilité de facturer aux familles le temps périscolaire.

Le conseil municipal, en concertation avec le conseil d'école et les parents d'élèves (réunion du 13 et 14 février 2013, a pris par délibération du 14 février 2013 la décision de demander une dérogation afin de reporter la réforme à la rentrée scolaire 2014-2015.

Cependant, afin de préparer la rentrée 2014 il convient de réfléchir dès maintenant à son organisation. Dans cet objectif, Alain HUBLOU propose d'informer, via le bulletin municipal (le Miroir de Montgardin), les habitants et parents d'élèves de Montgardin sur la mise en application en 2014 de la réforme des rythmes scolaires et de susciter d'éventuelles interventions dans le cadre d'un bénévolat en faveur d'animations périscolaires.

Le texte inséré dans le prochain Miroir sera le suivant :

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

A TOUS LES HABITANTS ET PARENTS D'ELEVES DE MONTGARDIN.

Monsieur le Ministre veut modifier les rythmes scolaires en revenant à la semaine de 4 jours et demi afin que nos enfants de maternelle et primaires puissent mieux apprendre en diminuant le temps quotidien.

C'est pourquoi il est essentiel d'élaborer un projet innovant en totale concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Le conseil municipal a fait le choix de demander une dérogation afin de reporter la réforme à la rentrée scolaire 2014-2015 en concertation avec le conseil d'école et les parents d'élèves (réunions des 13 et 14 février et délibérations du conseil municipal du 14 février.).

Nous voulons préparer la rentrée 2014. La future grille horaire sera étudiée après la rentrée 2013 par les enseignants, étudiée en conseil d'école et transmise aux autorités académiques des Hautes Alpes.

Que pouvons-nous proposer dans le cadre des activités périscolaires ?

- Activités de lecture - contes - théâtre - chants - musique - danses - langues-etc...
- Activités créatrices manuelles - origami - modelage - peinture - osier - dessin-cuisine-etc...
- Activités semi-ludique : scrabble - échecs- dames -triomino- etc...
- Activités ludiques - jeux de sociétés (cartes - jeu des familles - petits chevaux-etc...

Bref, toutes activités susceptibles d'intéresser les enfants de 4 à 11 ans.

Vous êtes disponibles, vous avez des compétences à transmettre, venez rejoindre les enfants de l'école en remplissant le coupon ci-dessous et le remettre en mairie ou à l'école.

Un grand MERCI.

Le Maire,

NB : vous serez contacté en temps utile.

Coupon à remettre à la MAIRIE ou à l'ECOLE.

NOM

PRENOM

ADRESSE

CONTACTS : Tél.

Adresse INTERNET

Activité(s) proposée(s) :

Date :

Signature :

L'Ordre Jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée la séance est levée à 21:30.

Le maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. GARDIN', written in a cursive style.